



# INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

---

## AVIS PUBLIC

---

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N°238-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°166-2016 RELATIF AUX DISPOSITIONS DES ÉOLIENNES COMMERCIALES**

AVIS PUBLIC, est, par la présente donnée par la soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 14 avril 2026, le conseil de la Municipalité d'Inverness a adopté le règlement numéro 238-2026.

L'objet de ce règlement vise notamment à assurer la conformité du règlement de zonage aux orientations du plan d'urbanisme (PU) de la municipalité et au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de L'Érable.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 1799, rue Dublin, Inverness aux heures normales d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Inverness, ce 23<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 23<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière